



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 2415

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères quant à la question du Tibet. Au regard de l'actualité internationale depuis le 11 septembre 2001, la lutte du peuple tibétain a valeur d'exemple par le choix de la non-violence et le refus de toute forme d'extrémisme, vecteur de discrimination, et par le choix de la voie modérée et l'appel au dialogue pour une résolution pacifique du conflit ainsi que par sa volonté démocratique de l'organisation de la Communauté en exil et le projet d'une Constitution pour un futur Tibet libre. On ne peut que souscrire à la non-violence et acquiescer la sollicitation des associations de défense du Tibet de renforcer le groupe parlementaire travaillant sur ce sujet. En conséquence, il lui demande si la France à l'intention d'ouvrir, et dans quelles conditions, des négociations entre le Gouvernement tibétain en exil et la République populaire de Chine pour permettre d'arriver à la fin d'un conflit qui n'a que trop duré.

Texte de la réponse

Lors de la reconnaissance du gouvernement de la République populaire de Chine en 1964 dans ses frontières actuelles, la France, comme la totalité des Etats ayant depuis engagé des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine, a reconnu que le Tibet faisait partie de la Chine. Cependant, la France suit avec attention les situations de violation des droits de l'homme au Tibet. Ses préoccupations dans ce domaine sont régulièrement rappelées aux autorités chinoises. La France souhaite l'engagement d'un dialogue entre les autorités chinoises et le dalai lama, qui est un interlocuteur dont la modération est reconnue. Elle se félicite de l'accueil en Chine, au mois de septembre dernier, d'une délégation tibétaine menée par M. Lodi Gyari, envoyé spécial du dalai lama aux Etats-Unis, et encourage les deux parties à poursuivre les contacts. Les autorités françaises continueront de souligner auprès de leurs interlocuteurs chinois tout l'intérêt qu'elles attachent à l'ouverture d'un tel dialogue.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2415

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 septembre 2002, page 3019

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 3980